

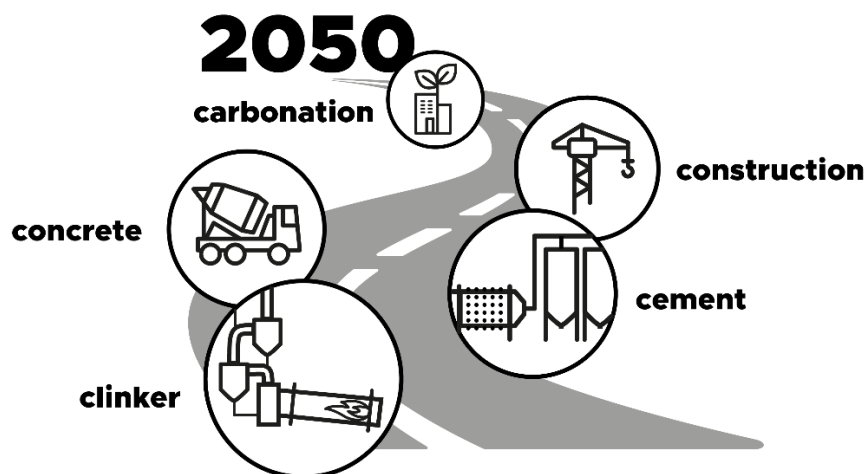
CIEMENT & BETON ROADMAP 2050

L'industrie cimentière belge annonce sa « Roadmap 2050 du Ciment et du Béton » pour une construction circulaire et neutre en carbone à l'horizon 2050

Avec le Green Deal, l'Europe s'engage à devenir le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Il implique également d'évoluer vers une économie plus circulaire, où la croissance est dissociée de l'utilisation des ressources. Ces objectifs doivent faire de l'Union européenne une économie moderne, durable et inclusive.

Comme cela a déjà été souligné, le secteur de la construction constitue un levier d'actions particulièrement efficace. En effet, l'impact environnemental des bâtiments est important, tant dans la phase de production des matériaux et des équipements techniques que dans la phase d'utilisation. Au niveau européen, il est estimé à 40 % de la consommation énergétique et 36 % de l'empreinte climatique.

Dans ce contexte, FEBELCEM, la Fédération de l'industrie cimentière belge a élaboré sa « Roadmap 2050 du Ciment et du Béton ». Le fil conducteur est le béton, matériau incontournable pour les infrastructures et les bâtiments d'une société durable. La Roadmap décrit comment le ciment, à travers la fabrication et l'utilisation du béton, contribue à une construction circulaire et neutre en carbone. L'image d'une « roadmap » symbolise le cheminement qui conduira aux objectifs de 2050. Elle s'articule au travers de cinq domaines d'actions, abrégés en « 5C »: clinker (le principe actif du ciment), ciment, concrete (béton), construction et (re)carbonatation.

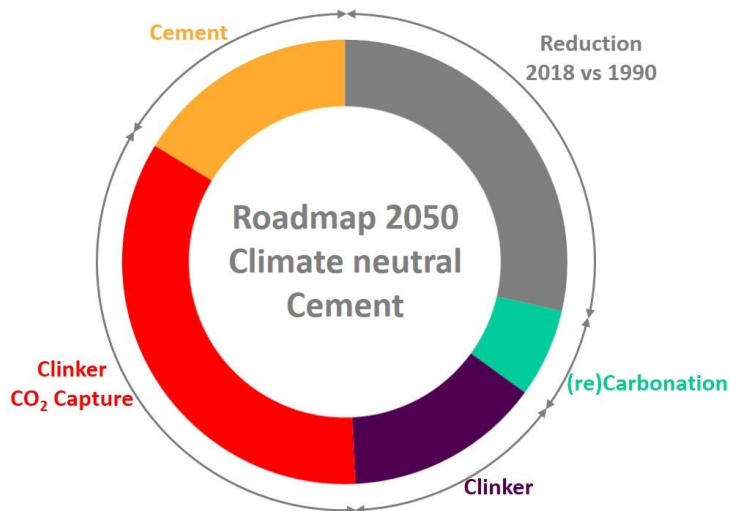


Les « 5C » vers une construction circulaire et neutre en carbone

Cette Roadmap représente une transformation en profondeur de la chaîne de valeur de la construction et requiert l'engagement de chacun de ses acteurs : maîtres d'ouvrages, architectes, producteurs de matériaux, entrepreneurs, autorités publiques, etc. De même, chaque phase d'un projet doit être analysée sous l'angle de l'empreinte environnementale et de l'économie

circulaire depuis la conception jusqu'au recyclage ou au réemploi en passant par la construction et l'utilisation.

L'industrie cimentière entend jouer un rôle de pionnier dans cette transformation. C'est pourquoi la Roadmap présente des balises de réduction de l'intensité carbone du ciment (kg de CO₂ par



Leviers pour atteindre la neutralité carbone du ciment

tonne de ciment) par rapport à l'année de référence 1990 afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Il faut à ce stade souligner qu'une partie du cheminement a déjà été réalisée avec une réduction de près de 30 % de l'empreinte carbone du ciment. Même si beaucoup d'inconnues subsistent, la roadmap décrit comment la réduction des « 70 % restants » est envisagée ainsi que la contribution à l'objectif européen intermédiaire de 2030, à savoir une réduction de 55 % des émissions de gaz à effets de serre.

Acteur central de la symbiose industrielle, le secteur cimentier devra intensifier les collaborations avec les autres secteurs industriels notamment en matière d'électricité neutre, d'hydrogène et de transport et d'utilisation de CO₂.

Enfin, il faut garder à l'esprit que cette transformation en profondeur nécessite des investissements colossaux. Les moyens financiers mis en œuvre par l'Union européenne à l'aide de différents mécanismes ne sont pas suffisants. Pour que le secteur puisse investir dans de nouveaux procédés et de nouvelles installations, le rôle des autorités est primordial afin d'assurer une visibilité législative ainsi que des mécanismes pour prévenir le « carbon leakage ».

La « Roadmap 2050 du Ciment et du Béton » touche la chaîne de valeur de la construction dans son ensemble et recouvre des thèmes très différents. Chaque thème nécessite plus qu'une brève explication. FEBELCEM s'engage donc à les développer plus en profondeur dans les semaines et mois à venir et à rendre compte des progrès réalisés vers une construction circulaire et neutre en carbone.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Monsieur Hervé Camerlynck, Directeur de FEBELCEM, au 0475 54 53 59 ou par mail à l'adresse h.camerlynck@febelcem.be